
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015-129 DU 10 AVRIL 2015

portant nomination de onze (11) élèves officiers d'active aux grades de sous-lieutenant, lieutenant et d'enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;
- Vu** le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les élèves officiers d'active dont les noms suivent, sont nommés aux grades ci-après. Il s'agit de :

I. Grade de Sous-lieutenant pour compter du 1^{er} octobre 2013

- Elève Officier d'Active ZANNOU S. Donald ;
- Elève Officier d'Active HOUELOKOU M. Didier ;
- Elève Officier d'Active NAGNIMI A. Razack ;
- Elève Officier d'Active TECOTAN Félix ;
- Elève Officier d'Active BAPARAPE Yaya ;



II. Grade d'Enseigne de Vaisseau de 2^{ème} classe pour compter du 1^{er} octobre 2013

- Elève Officier d'Active N'DAH N'Tcha Joas ;
- Elève Officier d'Active ZANMASSOU Mathieu Codjo.

III. Grade de Lieutenant

3.1. Pour compter du 1^{er} juillet 2012, avec une bonification d'un (01) an à faire valoir pour la proposabilité au grade de capitaine

- Elève Officier d'Active TOSSA C. Ernest

3.2. Pour compter du 1^{er} juillet 2013 avec une bonification d'un (01) an à faire valoir pour la proposabilité au grade de capitaine

- Elève Officier d'Active AFOMASSE W G. Ulrich.

IV. Grade d'enseigne de Vaisseau de 1^{ère} classe

- Pour compter du 1^{er} juillet 2013, avec une bonification d'un (01) an à faire valoir pour la proposabilité au grade de lieutenant de vaisseau

- Elève Officier d'Active FANTODJI L. N. Viva ;
- Elève Officier d'Active LOTSU D. M. Nelly.

Article 2 : Les nominations ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement conformément aux textes en vigueur.

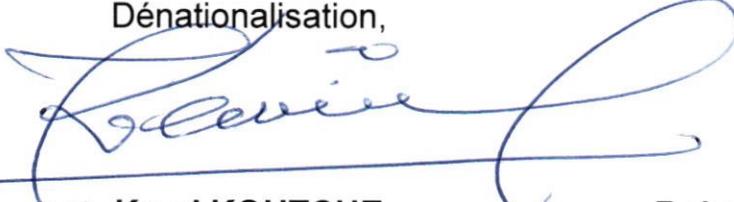
Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 10 avril 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,


Komi KOUTCHE

Le Ministre de la Défense Nationale,


Robert Théophile YAROU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEFPD 2 MDN 2 Autres Ministères 25 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA-IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP2 Intéressés 11 JORB 1.